

THEME QHSE

AMIANTE: Evolution réglementaire

Date de création : 14/05/2012

Page 1 sur 1

Référence:

Rappel sur l'amiante

L'amiante est une **fibre minérale naturelle** massivement utilisée pendant plus d'un siècle, dans des milliers de produits à destination industrielle ou domestique, pour ses performances techniques et son coût faible.

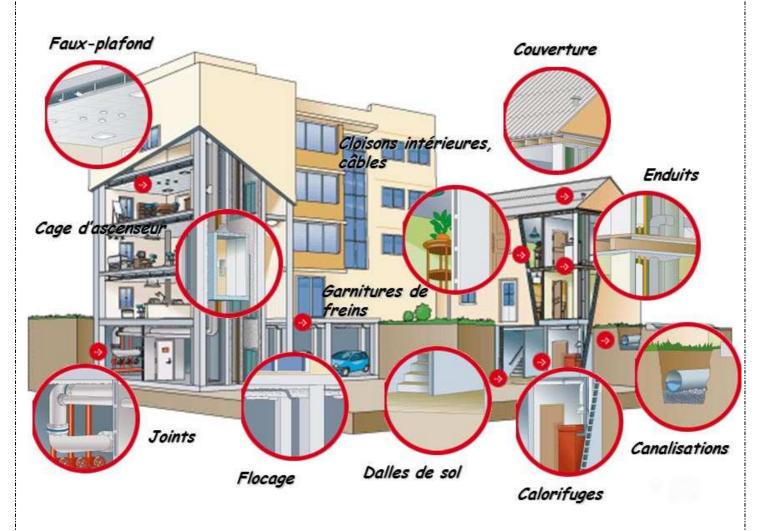
De 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu, les fibres d'amiante **invisibles** dans les poussières de l'atmosphère se déposent au fond des poumons. Elles peuvent alors provoquer des maladies bénignes comme les plaques pleurales ou graves comme les cancers des poumons et de la plèvre, les fibroses ...



Interdit en France depuis **1997**, l'amiante est toujours présent dans les bâtiments construits avant cette date. Des dizaines de millions de mètres carrés de matériaux amiantés sont encore en place.

Pour tout travail de rénovation, d'entretien ou de maintenance dans des bâtiments antérieurs à 1997, vous pouvez rencontrer de l'amiante.

Ou trouver de l'amiante ?



Modèle créé le 22/11/06 – Version 1. Page 1 sur 1



THEME QHSE

AMIANTE : Evolution réglementaire

Date de création : 14/05/2012

Page 2 sur 2

Référence :

\mathbf{OI}				
UI	BLI	TTA	UIN	

Ancienne réglementationCode du travail

Activité 3 : Activité et interventions

susceptibles de libérer des fibres d'amiante

Nouvelle réglementation Code du travail

Sous section 4:

Activité et interventions susceptibles de libérer des fibres d'amiante

	Présence de l'obligation	dans la réglementation
Diagnostic et repérages •Repérage Etendu: Socle du DTA •Dossier Technique d'Amiante (DTA): Obligation du propriétaire, informe de la présence d'amiante et décrit les procédures générales de sécurité à mettre en œuvre.	Oui	Oui
Visite et aptitude médicale •Surveillance médicale renforcée •L'aptitude précise la capacité au port d'équipements de protection respiratoire	Oui	Oui
Formation obligatoire • Formation initiale: 5 jours pour l'encadrement et 3 jours pour les opérateurs • Recyclage tous les 3 ans : 1 journée	Non	Oui
Obligation de l'employeur •Interdiction d'employer du personnel intérimaire ou en CDD pour l'exécution des travaux, •Transmettre la fiche d'exposition aux salariés et au médecin du travail	Oui	Oui
Gestion des déchets •Utilisation d'emballages appropriés et fermés •Elimination des déchets en centre de stockage de déchets ultimes (CSDU)	Oui	Oui

Modèle créé le 22/11/06 – Version 1. Page 2 sur 2